



Procès-Verbal **Commission Régionale Féminines**

Réunion du Lundi 17 Décembre 2018

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Abtisssem HARIZA, Annick JOUVE et M. Anthony ARCHIMBAUD.

COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission félicite les équipes qui se sont qualifiées pour les seizièmes de finale (05 et 06 janvier 2019)

- Ol. Valence (R1 F)
- Grenoble Foot 38 (D2 F)
- Croix Savoie Ambilly (D2 F)
- E.S. Chilly (R2 F)

Avec l'entrée en lice de l'Olympique Lyonnais (D1 F).

Le tirage au sort des 1/16èmes de finale se déroulera le mercredi 19 décembre 2018.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES CLUBS

La Commission rappelle aux clubs de R1 F et R2 F qu'ils doivent se conformer aux obligations fixées à l'article 4 du règlement des championnats régionaux Seniors Féminins.

Ils doivent notamment disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

Conformément aux dispositions réglementaires, un état des lieux du respect de ces obligations sera notifié prochainement aux clubs de R1F.

COUPE LAuRAFoot FEMININE

1^{er} TOUR (cadrage)

Courrier du District de la Haute-Loire :

Eu égard au calendrier sportif de la saison, la Commission décide d'accéder à la requête introduite par le District de la Haute-Loire afin de libérer les équipes du département engagées en Coupe LAuRAFoot Féminine pour le week-end des 19-20 janvier 2019, d'où la modification ci-après dans la programmation du 1^{er} tour :

A / Dimanche 20 Janvier 2019 à 14h30 sur le terrain des clubs premiers nommés

RECEVANTS		VISITEURS	
508408	ANDREZIEUX F.	550008	CHASSIEU DECINES
542317	F. C. PRAIRIES (Firminy)	528642	AUZON AZERAT A.C.
508408	ASF ANDREZIEUX BOUTHEON	550008	CHASSIEU DECINES F.C.
525875	ST PRIEST EN JAREZ	5218798	F.C. SAINT ETIENNE
547504	RIORGES F.C.	519579	A.S. ST MARTIN EN HAUT
581279	U.S. AMBUR MIREMONT	537877	MIREFLEURS F.C.
506255	CUSSET S.C.A.	748304	YZEURE ALLIER AUV. (2)
508742	SAINT POURCAIN S.C.	510828	CEBAZAT SPORTS
506469	S.C. BILLOM	529030	Esp. CEYRAT
508749	U S SAINT FLOUR	580563	F.C. 2A CANTAL AUV.
504261	PIERRELATTE ATOM'SP	554474	CHAZAY AZERGUES
563835	AC F.C. (Artas)	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE	500080	LYON OLYMPIQUE RH. (2)
790167	CALUIRE F. FILLES 1968	519472	MONTMERLE A.S.
513403	MEYTHET E.S.	526332	C.S. AYZE
522340	U.S. ANNECY LE VIEUX	517341	MAGLAND U.S.
781983	Ent. GRESIVAUDAN U.S.	548844	NIVOLET F.C.
580949	A.S.V.H. (Vezeronce Curtin)	544922	VALLEE DU GUIERS

B / Dimanche 03 février 2019 à 14h30 sur le terrain des clubs premiers nommés

581811	BAINS ST CHRISTOPHE	590282	SAINT CHAMOND FOOT
519640	LES VILLETES	500225	A.S. SAINT ETIENNE (2)
530348	CHADRAC A.S.	520784	OI. ST JULIEN CHAPTEUIL

Exempts : F.C. BOURGOIN JALLIEU - F.C. CHERAN – E.S. CHILLY – CLERMONT FOOT 63 – Ev. S. GENAS AZIEU – GRENOBLE FOOT 38 - SUD LYONNAIS - F.C. PLASTIC VALLEE – PONTCHARRA SAINT LOUP - LE PUY FOOT 43 AUVERGNE – A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE – OI. VALENCE.

Prochain tour (1/16èmes de finale) : 10 février 2019.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

R1 F – Poule B :

* match n° 22948.1 : A.S. La Sanne Saint Romain de Surieu / Grenoble Foot 38 (du 02/12/2018) est reporté au 27 janvier 2019.

* match n° 22956.1 : OI. Valence / Ev. S. Genas Azieu (du 16/12/2018) est reporté au 13 janvier 2019.

R2 F – Poule A :

* match n° 22967.2 : Bains Saint Christophe / Clermont Foot 63 (2) (du 02/12/2018) est reporté au 13 janvier 2019.

* match n° 22971.2 : A.S. Les Villettes / A.S. Chadrac (du 09/12/2018) est reporté au 06 janvier 2019.

* match n° 22973.2 : A.S. Chadrac / Clermont Foot 63 (2) (du 17/12/2018) est reporté au 17 février 2019.

R2 F – Poule C :

* match n° 22998.2 : Pierrelatte Atom'Sp / Sud Lyonnais (du 02/12/2018) est reporté au 13 janvier 2019.

R2 F – Poule D :

* match n° 23019.2 : E.S. Chilly / Vallée du Guiers (du 16/12/2018) est reporté au 13 janvier 2019.

U18 F – Poule A :

* match n° 24699.1 : Riorges F.C./ Cébazat-Sports (match du 08/12/2018 donné à rejouer) est reporté au 03 mars 2019.

U18 F – Poule B :

* match n° 24724.1 : Thiers Allier Dore / Grpt. Vallée de l'Authre (du 01/12/2018) est reporté au 03 mars 2019.

* match n° 24727.1 : F.C. Saint Etienne / F.C. Ally-Mauriac (du 08/12/2018) est reporté au 03 mars 2019.

* match n° 24732.1 : U.S. Gerzat / F.C. Lezoux (du 16/12/2018) est reporté au 03 mars 2019.

* match n° 24731.1 Thiers Allier Dore / F.C. Saint Etienne (du 15/12/2018) est reporté au 24 février 2019.

CHAMPIONNAT R2 F : 2^{ème} phase

23 clubs participent à la 1^{ère} phase du championnat R2 F.

Compte tenu de ce nombre et des dispositions prises en 1^{ère} phase, la Commission retient le principe de constituer :

- * 2 poules d'Accession regroupant 12 équipes (les 3 premières de chaque poule)
- * 2 poules Promotion comprenant les 11 équipes restantes, soit une poule de 6 et une poule de 5.

Pour rappel : la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase du championnat R2 F est fixée au 10 mars 2019.

Par ailleurs, la Commission examine la mise en place pour cette saison de l'épreuve interdistricts déterminant à la fin de 2018-2019 les accessions des équipes de District à la R2 F et les rétrogradations des clubs des poules de R2 F Promotion en District.

QUESTIONS DIVERSES

* **Championnat U18 F**

En raison de l'organisation de la journée FESTICAF le 23 mars 2019, la journée de championnat U18 F prévue à cette date est reportée au 14 avril 2019.

Il est demandé aux clubs de prendre acte de cette modification au calendrier initial.

* **Challenge U15 F – Secteur Ouest**

Ce challenge se dispute au niveau départemental en 2 phases selon les règles du Foot à 8.

Cependant et à l'issue de la 1^{ère} phase, le 1^{er} de chaque District ainsi que les seconds de District ayant engagé le plus d'équipes sont retenus pour participer à une phase régionale. Selon ces critères, les clubs concernés cette saison sont Velay-Foot, Sauveteurs Brivois, F.A. Aurillac, Yzeure, FC Aurillac Arpajon Cantal Auvergne et Chatel-Guyon.

Le calendrier de ces rencontres sera le même que celui du championnat U18 F.

* **Réunion avec des Responsables des Commissions Départementales Féminines**

Un retour est effectué sur la réunion du 24 novembre 2018 diligentée par Sébastien DULAC avec les Responsables des Commissions Départementales Féminines sur « l'offre » de pratique féminine de base.

FORFAITS

* **R2 F- Poule A**

Match n° 22974.2 du 16/12/2018 : A.S. VILLETTOISE

La commission enregistre le forfait annoncé de l'A.S. Villettoise et donne match perdu par forfait à ce club avec -1 point pour en rapporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (A.S. Ambur-La Goutelle) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

* **U 18 F- Poule A**

Match n° 24704.1 du 15/12/2018 : A.S. DOMERATOISE

La commission enregistre le forfait annoncé de l'A.S. Domératoise et donne match perdu par forfait à ce club avec -1 point pour en rapporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Le Puy Foot 43 Auvergne) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

AMENDES

* **Forfait : Amende de 200 euros**

Match n° 22974.2 – Féminines R2 Poule A (du 16/12/2018) : A.S. LES VILLETTES

Match n° 24704.1 – Féminines U 18 F (du 15/12/23018) : A.S. DOMERATOISE

*** Non transmission de la F.M.I. avant le dimanche 20h00 : Amende de 25 Euros**

Match n° 23018.2 en R2 F - Poule D (du 16/12/2018) : F.C. PLASTICS VALLEE

Ces décisions sont susceptibles d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Anthony ARCHIMBAUD,

Le secrétaire de séance

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Les Responsables du football féminin